

NAO : la direction du groupe Thales persiste et signe dans son mépris → Continuons notre mobilisation !

Au vu des résultats exceptionnels du groupe Thales, des carnets de commandes globalement pleins et étant donné les montants alloués aux actionnaires et hauts dirigeants du Groupe via :

- Les dividendes,
- Les actions gratuites pour les principaux dirigeants,
- Les rachats d'actions,

il n'est pas possible de demander aux salariés de se serrer la ceinture tout en exigeant d'eux une implication plus forte au travers d'une demande d'atteinte d'objectifs financiers toujours plus irréaliste. Cette politique dit tout le manque de considération que peut avoir la direction de notre Groupe à l'égard de l'ensemble des salariés et la volonté de ne plus reconnaître et valoriser l'accroissement de nos qualifications, notre expérience ainsi que l'ensemble des efforts nécessaires à la réalisation de la charge liée au carnet de commande.

L'Intersyndicale Groupe appelle à se mobiliser

**le 23 Janvier 2025 à 11h00, au siège de Thales à Meudon,
4, rue de la verrerie, devant les bâtiments 4 & 5 du Campus
et lors des journées d'action qui seront organisées,
sur tous les établissements de notre Groupe, de manière coordonnée.**

L'intersyndicale demande à la direction du Groupe de les recevoir pour exprimer les éléments de revendication et pour espérer une écoute permettant de sortir de cette nouvelle crise.

Pour rappel, les organisations syndicales Groupe réunies en intersyndicale réclament :

- Un budget d'augmentation de la masse salariale d'au moins 3,5 %, se décomposant ainsi :
 - ✓ une Augmentation Générale de 120 € minimum pour toutes et tous,
 - ✓ un budget d'Augmentations Individuelles de 1,5 %,
- La mise en place d'une réelle prime d'ancienneté progressive pour tous les salariés mensuels (nouveaux entrants comme anciens),
- L'application de la grille des Salaires Minimum Hiérarchique + 5 % pour toutes les entités du groupe Thales,
- Le retour sur le calcul de la part variable et l'abandon des contraintes supplémentaires instaurées en 2024,
- La suppression des distributions d'actions gratuites réservées aux cadres dirigeants et la réintégration du budget dans le budget dédié aux augmentations de salaires ou la généralisation des actions gratuites pour tous,
- La suppression de tout projet de rachat d'actions pour annulation.

Non, ces revendications ne sont pas trop élevées, notre Groupe ne s'est jamais aussi bien porté économiquement !



Fin novembre 2024, ces mêmes cadres dirigeants ont pu revendre leurs actions et ainsi toucher, « des sommes astronomiques »... Vous pouvez retrouver le détail de ces ventes, publié le 25 novembre 2024, sur le site de l'AMF (Autorité des Marché Financiers). Cf. AMF : https://bdf.amf-france.org/fr?societes=RS00001360_THALES).

En effet, les membres du Comité Exécutif, c'est à dire celles et ceux qui décident de la trajectoire et la stratégie de notre Groupe, **sont personnellement intéressés par le cours de l'action** au travers des volumes d'actions gratuites. Plus le cours est élevé, plus la revente de ces actions leur assurera un joli pactole. Des chiffres qui font dresser les cheveux sur la tête, allant du million d'euros pour certains à 200.000 € au plus bas ! Parmi les heureux gagnants, nous trouvons (par ordre alphabétique) : Yannick Assouad (Directrice AVS), Pascal Bouchiat (Directeur Financier du Groupe), Hervé Dammann (Directeur LAS), Hervey Derrey (Directeur Spatial), Philippe Duhamel (Directeur DMS), Philippe Keryer (Directeur Stratégie du Groupe), Christophe Salomon (Directeur SIX), Isabelle Simon (Secrétaire Générale du Groupe), Pascale Sourisse (Directrice du développement international, Philippe Valley (Directeur DIS).

Et pour les salariés, c'est en moyenne un peu moins de 2% de la masse salariale :

| Classification Métallurgie du salarié | Salaire Moyen Thales | 2% d'augmentation |
|---------------------------------------|----------------------|-------------------|
| B3 | 2 518 € | 50 € |
| B4 | 2 568 € | 51 € |
| C5 | 3 010 € | 60 € |
| C6 | 3 190 € | 64 € |
| D7 | 3 451 € | 69 € |
| D8 | 3 466 € | 69 € |
| E9 | 4 123 € | 82 € |
| E10 | 3 971 € | 79 € |
| F11 | 3 966 € | 79 € |
| F12 | 4 392 € | 88 € |
| G13 | 5 763 € | 115 € |
| G14 | 6 123 € | 122 € |
| H15 | 7 586 € | 152 € |
| H16 | 10 381 € | 208 € |

Voilà ce que valent vos efforts

Attention, comme d'habitude, nous nous attendons à ce que les directions vous appellent à rester en télétravail lors de ces journées d'action.

Or, vous n'avez aucune obligation d'accepter d'être en télétravail ce jour-là.

En revanche, accepter ce télétravail, c'est cautionner la politique salariale minimaliste proposée par la direction du groupe.

Alors, refusez cette politique ! Ne restez pas en télétravail. Soyez solidaires de vos collègues.

Personne n'a jamais été sanctionné pour s'être battu en faveur d'une redistribution juste.

Pour que la direction cesse son mépris, pour une politique salariale juste et équitable. La mobilisation et l'action de toutes et tous est nécessaire !

CFDT: Anthony PERROCHEAU
CFE-CGC: Marc CRUCIANI
CGT: Gregory LEWANDOWSKI
CFTC: Stéphane KHATTI

Sandrine CORNUT
Daniel FOURMESTRAUX
Philippe JESOVER
Guillaume CHIVÉ

Meudon, le 20 janvier 2025